

Si mon frère commet une faute contre moi, je dois faire preuve de charité envers lui et, avant tout, lui parler personnellement, lui faisant remarquer que ce qu'il a dit ou fait n'est pas bien. Cette manière d'agir s'appelle la correction fraternelle : ce n'est pas une réaction à l'offense subie, mais c'est un geste d'amour pour son frère. (...) Et si mon frère ne m'écoute pas ? Dans l'Évangile d'aujourd'hui, Jésus indique plusieurs niveaux : tout d'abord, retourner lui parler avec deux ou trois personnes, pour l'aider à mieux se rendre compte de ce qu'il a fait ; si malgré cela, il repousse encore cette observation, il faut le dire à la communauté ; et s'il n'écoute pas non

plus la communauté, il faut lui faire percevoir la séparation qu'il a lui-même provoquée (...) Chacun, conscient de ses propres limites et de ses défauts, est appelé à accueillir la correction fraternelle et à aider les autres par ce service particulier.

Un autre fruit de la charité dans la communauté est la prière harmonieuse. Jésus affirme : « (...) Que deux ou trois, en effet, soient réunis en mon nom, je suis là au milieu d'eux ». La prière personnelle est certainement importante, voire indispensable, mais le Seigneur assure sa présence à la communauté qui — même si elle est très petite — est unie et unanime, parce qu'elle reflète la réalité même de Dieu

Un et Trine, parfaite communion d'amour. (...) Nous devons nous exercer tant à la correction fraternelle, qui demande beaucoup d'humilité et de simplicité de cœur, qu'à la prière, pour qu'elle monte vers Dieu d'une communauté vraiment unie dans le Christ. *Benedetto XVI, Angelus du 4 septembre 2011*